

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF859

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	32 155 993
Diplomatie culturelle et d'influence	32 155 993	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	32 155 993	32 155 993
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons transférer les fonds alloués à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) vers la promotion de la francophonie.

Loin d'être une force pour la paix et la stabilité mondiale, l'OTAN a multiplié les foyers de tensions de par le monde. Le bilan de l'organisation est globalement négatif. Organisation défensive, l'OTAN s'est muée en organisation agressive en voulant imposer sur la planète le modèle

occidental. L'OTAN a déployé une politique belliciste et s'est constamment exonéré du droit international et des résolutions de l'ONU. Pour répondre à l'objectif de la France de renforcer la sécurité internationale en assurant le maintien de la paix, nous considérons ainsi qu'il est essentiel de ne plus octroyer ce budget à l'OTAN.

L'OMC régit le commerce international : à ce titre, elle a pour objectif de tout mettre en œuvre pour favoriser l'ouverture commerciale, en réduisant les obstacles au libre-échange et en favorisant le moins disant social et environnemental au profit des bénéficiaires. L'organe de règlements des différends octroie à l'OMC un pouvoir contraignant contre les législations de pays qui établiraient de telles discriminations. Considérant que l'appartenance à l'OMC contraint la France dans l'édition de sa politique commerciale, et qu'elle délaisse la promotion des droits de l'homme et des droits au travail, nous considérons qu'il est essentiel de ne plus octroyer ce budget à l'OMC.

Par cet amendement, nous soulignons notre préférence pour une politique d'influence basée sur la coopération, la francophonie politique et la diffusion de la langue française et non sur l'activité économique et la poursuite d'une politique extérieure belliciste. La diffusion de la langue française et de la culture francophone est une chance pour notre pays. Les français est aujourd'hui la quatrième langue la plus parlée au monde avec 274 millions de locuteurs répartis sur les cinq continents. En 2050, on estime que 700 millions de personnes à travers le monde parleront français. C'est donc une opportunité formidable pour la France dont nous devons prendre la mesure en y mettant les moyens suffisants.

Les crédits alloués à l'OTAN s'élèvent à 26 203 102 euros et ceux alloués à l'OMC à 6 553 272 CHF, soit un peu plus de 5 952 891 euros. Ainsi il nous paraît plus pertinent de transférer les crédits alloués à l'OTAN et à l'OMC (programme 105, action 4) vers l'action 2 du programme 185.